



## **Conférence de presse du 9 juillet 2007 Intervention de Mme Anne-Claude Demierre**

Madame, Monsieur,

Je vous souhaite la bienvenue à cette conférence de presse qui a pour but de vous présenter les résultats du dernier rapport de planification hospitalière qui est mis en consultation aujourd'hui. Ce rapport est le fruit d'une analyse complexe et minutieuse des données statistiques cantonales et nationales les plus récentes, effectuée par le Service de la santé publique. Les objectifs de la planification 2007 restent, dans les grandes lignes, les mêmes que ceux de 1997, notamment la garantie pour la population fribourgeoise de disposer de soins de proximité et de qualité, tout en tenant compte des impératifs de rationalité économique.

Mais avant de passer la parole aux auteurs de ce rapport, j'aimerais vous donner un bref aperçu du contexte historique dans lequel il s'inscrit.

Le paysage hospitalier fribourgeois s'est transformé rapidement ces dernières années. Il résulte des propositions formulées dans plusieurs rapports et concrétisées depuis 1983. D'un hôpital cantonal, 6 hôpitaux de district et 3 cliniques privées, le canton passe aujourd'hui à un réseau hospitalier cantonal unique, un hôpital intercantonal et deux cliniques privées. Dans le domaine de la santé mentale, Fribourg se prépare à réunir ses soins stationnaires et ambulatoires au sein d'un même réseau. Tous ces changements ne se sont pas faits sans efforts, ni sans concessions de la part des différentes régions et du canton.

Cependant, chaque publication de la liste des hôpitaux a fait l'objet de recours de la part des assureurs-maladie auprès du Conseil fédéral.

- En 2002, le Conseil fédéral demandait au Conseil d'Etat de revoir les objectifs de planification hospitalière en terme de capacités en lits et de compléter la liste hospitalière par l'inscription de mandats de prestations à attribuer aux hôpitaux. Le Conseil d'Etat était invité à procéder plus rapidement à une diminution plus marquée du nombre de lits.
- En 2004, le Conseil d'Etat publiait une liste des hôpitaux, qui intégrait notamment un nouveau mandat de prestation défini pour l'hôpital du district du Lac. Un mandat de prestation contesté par les assureurs, qui déposèrent un recours contre cette liste. Ils ont été partiellement suivis par le Conseil fédéral en 2006. Le Conseil fédéral exigeait en outre que le canton définisse, sur la base d'une analyse plus complète, les mandats de prestation pour chacune des cliniques privées actives dans le canton.

Le rapport qui va vous être présenté par Ms Patrice Zurich et Patrick Andenmatten du Service de la santé publique s'inscrit dans ce contexte et entend répondre en particulier aux exigences du Conseil fédéral.